



## Délibération n°2025-13

Date de la convocation : 12 02 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	38
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire**

**Le mardi 18 février 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mimbaste, salle des associations, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Valérie BRETHOUS, Marie-Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Delphine DAUBIAN

**Étaient excusés :** Rachel DURQUETY, Stéphane BELLANGER,

**Procurations :** Gisèle MAMOSER à Francis LAHILLADE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

**Absents :** Thierry CALOONE, Christel ROLLO, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT

**Secrétaire de séance :** Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU la délibération 2025-16 relative à la présentation du rapport égalité femmes hommes ;

VU le règlement intérieur du conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**CONSIDÉRANT** la présentation en bureau le 3 février 2025 et en conférence des maires les 11 février 2025

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement pour les exercices suivants. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel.

La présentation des orientations budgétaires 2025 s'est organisée autour de la présentation en séance d'un rapport retraçant le contexte de la préparation du budget primitif 2025 et les principales orientations pour le budget primitif 2025.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,



**Après la tenue des débats, le Conseil communautaire, a décidé :**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base des éléments présentés dans le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean- Marc LESCOUTE

